



Doc. 680

04 mai 1957

Lutte contre la fièvre aphteuse

Proposition de recommandation

déposée par Mlle Janet ANDERSON et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Ayant pris note de la Résolution (54) 19 du Comité des Ministres, invitant les Etats membres à adopter rapidement le Statut de la « Commission européenne chargée de la lutte contre la fièvre aphteuse », élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, afin que cette Commission puisse être créée sans tarder et que ses travaux puissent recevoir en Europe la plus large application (sixième rapport du Comité des Ministres, [Doc. 357](#), paragraphe 12);

Constatant que seuls certains Etats membres ont adopté le statut de cette Commission dont l'existence est un fait accompli depuis plusieurs années ;

Estimant que, dans les circonstances actuelles, l'appui total des pays européens est nécessaire à la Commission pour lui permettre de mener à bien son action de lutte contre l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit en Europe,

Recommande au Comité des Ministres :

d'intervenir de nouveau auprès de ceux des gouvernements membres qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils adhèrent à la Commission européenne chargée de la lutte contre la fièvre aphteuse;

d'inviter tous les gouvernements membres à user de leur influence auprès de la Commission européenne de P. O. A. A. ainsi que de l'Office international des Epizooties afin que les mesures tendant à combattre la fièvre aphteuse reçoivent la plus large application.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ANDERSON Janet, Royaume-Uni, SOC

1. SOC: Groupe socialiste